



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des affaires médicales et sociales

Bureau des prestations d'actions sociales

Affaire suivie par : Colette LIWENGE
Tél. : 01 44 62 41 91
Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr
affaires.socials@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine
CS 40049
75933 PARIS Cedex 19

ALLOCATION AU LOISIRS-VACANCES DES PERSONNELS

(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Cette aide annuelle de 150 € est destinée aux agents bénéficiaires de chèques vacances qui ont moins de 32 ans.

Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

Demandeur

Nom et prénom : _____

N° de téléphone où vous êtes joignable : _____

Courriel : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

N° de sécurité sociale : _____

Situation familiale

Célibataire Marié/e Pacsé/e Divorcé/e Séparé/e Veuf/ve Union libre Instance de divorce

Situation professionnelle

Stagiaire Néo-Titulaire Mutation

Date d'entrée dans l'EN : _____ Corps : _____ Grade : _____

Établissement d'affectation : _____

Public Privé supérieur

Je, soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à _____ le _____ **Signature du demandeur :**

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441- 6 al.2 du code pénal)

BENEFICIAIRES

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur le budget de l'Etat.

Les agents contractuels doivent être liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois et être en fonction au moment de la remise des chèques-vacances.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris.
- Etre bénéficiaire des chèques vacances

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie de la dernière fiche de paie
- ❖ La copie du contrat de travail pour les agents contractuels (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ La copie de l'un des chèques-vacances remis, sur lequel figure le nom de l'intéressé(e) et l'année de délivrance.
- ❖ Un relevé d'identité bancaire

Dossier à compléter et à **retourner de préférence par mail** (colette.liwenge@ac-paris.fr) au SAMS , accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date de remise des chèques-vacances. :

SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19